

Dissertation sur l'indivisibilité de la republique

Par **Inka**, le **28/10/2019** à **17:54**

Voilà j'ai une dissertation a rendre sur l'invisible de la republique et sa compatibilité avec la notion de groupe locuteur de la langues regionales et minoritaire mais j'ai beaucoup de mal à trouver une problématique convenable sachant que le sujet n'est pas simple ni de plan :

Voici mon idée de base : Pb : En quoi la notion de groupe locuteur des langues régionales ou minoritaires n'est pas compatible avec l'indivisibilité de la République en France ?

Plan : I) Notion de peuple unie et indivisible

A- Indivisibilité de la République

B-Groupe locuteur des langues régionales ou minoritaire

II) Relation entre l'indivisibilité de la république et les langues régionales ou minoritaire

A- Ressemblance et Différence

B- Les usages exclusifs du français

Par **Lorella**, le **28/10/2019** à **20:37**

Bonsoir

Vous partez tout de suite du fait que la notion de groupe locuteur de langues régionales et minoritaire n'est pas compatible.

La langue officielle en France est bien le français, mais la constitution reconnaît la valeur patrimoniale des langues régionales. Elles peuvent même être choisies au Baccalauréat.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_r%C3%A9gionales_ou_minoritaires_de_France

https://www.liberation.fr/france/2018/06/23/quel-est-le-statut-des-langues-regionales-en-france_1661183

A voir si ça peut vous aider.

Par **Inka**, le **28/10/2019** à **21:51**

Donc je devrais dire en quoi oui elle est compatible et non ?

Donc la pb : en quoi l'indivisibilité... est elle en lien ou non avec la langues regionales etc ?

Par **Lorella**, le **29/10/2019** à **10:43**

Suggestion : les principes de l'indivisibilité de la République et la question des langues régionales et minoritaires

Ainsi vous restez neutre au départ avant de développer ces points

Par **Inka**, le **05/11/2019** à **06:13**

Lorella et du coup comme plan car je suis vraiment perdu

Par **LouisDD**, le **05/11/2019** à **07:56**

Salut

Lorella (et d'ailleurs personne d'autres ici) n'est là pour pondre des plans...

Si vous avez votre problématique (ce qui semble le cas où qui maintenant devrait être possible), vous devriez voir apparaître le cheminement d'un plan en deux parties...

Bonne continuation

Par **Lorella**, le **05/11/2019** à **09:34**

Louis, je pense que Inka fait référence à son plan cité plus haut

[quote]

Plan :

I) Notion de peuple unie et indivisible

A- Indivisibilité de la République

B-Groupe locuteur des langues régionales ou minoritaire

II) Relation entre l'indivisibilité de la république et les langues régionales ou minoritaire

A- Ressemblance et Différence

B- Les usages exclusifs du français

[/quote]

Si je fais référence à ma suggestion plus haut,

[quote]

les principes de l'indivisibilité de la République et la question des langues régionales et minoritaires

[/quote]

le plan n'est pas cohérent. Mais bon, je ne suis pas spécialiste de cette branche du droit.